

publié le 29 juin 2023

Décision N°48-2023

Mission de Maîtrise d'œuvre  
Travaux de réaménagement de l'ancienne poste à Fresnes Sur Escaut

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Considérant** la nécessité de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'Etudes pour le projet de réaménagement de l'ancienne poste pour y accueillir un commerce de produits bio,

**Considérant** l'offre du Bureau d'Etudes SAKARIBA – 62, rue Milhomme – 59 300 VALENCIENNES,

Décide :

**Article 1 :** De signer une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de l'ancienne poste entre la commune de Fresnes Sur Escaut et le B.E SAKARIBA ;

**Article 2 :** Le montant de la mission s'élève à 23 128,00 € HT soit 27 753,60 € TTC réparti comme suit :

Mission de base (DIAG / ESQ / AVP / AT-DP / PRO/DCE) :	21 168,00 € HT soit 25 401,60 € TTC
Mission optionnelle (ACT) :	1 960,00 € HT soit 2 352,00 € TTC

**Article 3 :** La dépense est prévue au budget.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 14/06/2023,

Madame le Maire,  
Valérie FORNIES,



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)